

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5657**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le vice-président Alain Joly pour une mission au Sri Lanka

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5657**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le vice-président Alain Joly pour une mission au Sri Lanka**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des actions menées par le collectif Asie-Grand Lyon créé à la suite du tsunami de décembre 2004, monsieur le vice-président Alain Joly a été invité, en tant que coordonateur de ce collectif, à se rendre à Colombo du 28 novembre au 7 décembre prochains.

L'objectif de cette mission est de définir les orientations à mettre en place quant à l'assainissement des eaux usées de l'hôpital de Wallasmula, au sud de l'île, puisque les travaux d'alimentation en eau sont maintenant terminés. Monsieur le vice-président Joly participera aussi à la mise en place d'un programme de travaux similaires dans l'hôpital de Nuwara Eliya, au centre est de l'île. Il profitera enfin de ce déplacement pour rencontrer les autorités sri-lankaises ainsi que l'ambassadeur de France.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Il est donc proposé de désigner pour cette mission monsieur le vice-président Alain Joly comme représentant de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Alain Joly pour une mission au Sri Lanka du 28 novembre au 7 décembre 2007.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,